

Forum de concertation 2008

**organisé conjointement par la
Coopérative de développement régional - Acadie
et la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives**



Notes des ateliers et de la séance plénière

**Objet : Réaction au rapport du comité sur les mécanismes
de soutien au développement de coopératives
« Fonds de développement intercoopératif »**

Edmundston, le samedi 15 novembre 2008

NOTES DES ATELIERS

1^{er} Atelier

1. Êtes-vous en accord avec les éléments à la base du modèle proposé ?

Oui, mais attention! Un tel fonds a déjà existé aux caisses et il n'a pas fonctionné, s'assurer d'en connaître les causes. La nouvelle entité coop devra analyser, développer et vendre le projet aux partenaires.

2. Que doit-on retenir comme ingrédients essentiels d'un tel fonds, soit à partir des exemples de fonds ou autres modalités relevés dans le rapport du comité?

Avoir pour mission le développement de coopératives.

On veut bien rêver, mais ces éléments doivent être développés plus en détail par un comité.

3. Seriez-vous d'accord à ce qu'on procède avec la nomination d'un comité provisoire qui serait chargé, au nom de cette assemblée, de poursuivre le travail amorcé, notamment pour l'organisation d'une assemblée de fondation et le cas échéant, pour l'organisation d'une assemblée constitutive du fonds proposé ?

Oui pour la formation d'un comité provisoire. On souhaite des personnes clés qui représentent le mouvement coopératif acadien. Ces personnes doivent absolument être vendues au projet.

4. Quelle serait la meilleure approche pour recevoir l'appui tangible des organisations coopératives actuelles, se traduisant par un investissement dans le fonds proposé ?

Impliquer les intervenants à la base. C'est le mandat du comité de déterminer ce plan de faisabilité, d'action et de communication. On note un besoin d'expertise en ce domaine.

5. Qui doit en prendre le leadership, c'est-à-dire en être le porteur principal ?

Les membres de la CDR-Acadie.

2^e Atelier

1. Êtes-vous en accord avec les éléments à la base du modèle proposé ?

Oui.

2% à partir des surplus nets semble raisonnable. Participation sur une base volontaire toutefois.

2. Que doit-on retenir comme ingrédients essentiels d'un tel fonds, soit à partir des exemples de fonds ou autres modalités relevés dans le rapport du comité?

Avoir des investissements diversifiées (pas mettre tous les œufs dans le même panier).
Exclusif aux coopératives.

Fonds avec structure provinciale. Investir dans des projets viables pour pouvoir réinvestir dans d'autres projets.

3. Seriez-vous d'accord à ce qu'on procède avec la nomination d'un comité provisoire qui serait chargé, au nom de cette assemblée, de poursuivre le travail amorcé, notamment pour l'organisation d'une assemblée de fondation et le cas échéant, pour l'organisation d'une assemblée constitutive du fonds proposé ?

Oui pour une assemblée de fondation avec entre temps des assemblées d'information et d'échanges pour un maximum de décideurs impliqués.

4. Quelle serait la meilleure approche pour recevoir l'appui tangible des organisations coopératives actuelles, se traduisant par un investissement dans le fonds proposé ?

Surtout avoir une participation à des AGA (Ex : Fédération, associations) inscrite à l'ordre du jour.

5. Qui doit en prendre le leadership, c'est-à-dire en être le porteur principal ?

Les trois groupes : une présence concertée = essence de l'intercoopération.

3^e Atelier

1. Êtes-vous en accord avec les éléments à la base du modèle proposé ?

Oui. Un fonds dédié aux coopératives (pas d'autres formes d'entreprises). Un fonds dédié à tout projet coop, tant anglophone que francophone.

Inclure : Co-operative Enterprise Council et ses organisations membres (credits unions, coop anglophones).

2. Que doit-on retenir comme ingrédients essentiels d'un tel fonds, soit à partir des exemples de fonds ou autres modalités relevés dans le rapport du comité?

On s'interroge sur la nécessité de créer une autre entité. Est-ce que le fonds pourrait être confié à un comité de la CDR-Acadie ?

3. Seriez-vous d'accord à ce qu'on procède avec la nomination d'un comité provisoire qui serait chargé, au nom de cette assemblée, de poursuivre le travail amorcé, notamment pour l'organisation d'une assemblée de fondation et le cas échéant, pour l'organisation d'une assemblée constitutive du fonds proposé ?

Le même comité pourrait continuer ce travail

4. Quelle serait la meilleure approche pour recevoir l'appui tangible des organisations coopératives actuelles, se traduisant par un investissement dans le fonds proposé ?

On juge nécessaire des présentations aux caisses / coops (projet pas assez connu).

- ✓ Sondage pour savoir le montant possible, soit par caisse et coop.
- ✓ Un vote des membres de chaque caisse / coop pour mettre de côté un % des excédents

5. Qui doit en prendre le leadership, c'est-à-dire en être le porteur principal ?

Obtenir le soutien de Coop Atlantique. On ne peut pas s'attendre à desservir juste les francophones.

La CDR – Acadie devrait prendre le leadership mais le fonds devrait réunir les grands joueurs : Coop Atlantique?, Fédération des caisses?, Fédération acadienne des coopératives de consommation?

4^e Atelier

1. Êtes-vous en accord avec les éléments à la base du modèle proposé ?

Oui, à tous les items Un fonds dédié aux coopératives (pas d'autres formes d'entreprises).
S'assurer d'un engagement des regroupements tel la Fédération des caisses, Coop Atlantique pour la promotion du projet auprès des organisations membres.

2. Que doit-on retenir comme ingrédients essentiels d'un tel fonds, soit à partir des exemples de fonds ou autres modalités relevés dans le rapport du comité?

On suggère un fonds provincial avec une disponibilité en région qui soit proportionnelle aux contributions des organisations régionales participantes.

Mode de financement : évaluer une combinaison de :

- ✓ Subventions pour la première partie
- ✓ Prêts.

Fonds uniquement pour les coopératives.

3. Seriez-vous d'accord à ce qu'on procède avec la nomination d'un comité provisoire qui serait chargé, au nom de cette assemblée, de poursuivre le travail amorcé, notamment pour l'organisation d'une assemblée de fondation et le cas échéant, pour l'organisation d'une assemblée constitutive du fonds proposé ?

Absolument! Le contexte est idéal

4. Quelle serait la meilleure approche pour recevoir l'appui tangible des organisations coopératives actuelles, se traduisant par un investissement dans le fonds proposé ?

- ✓ Profiter de la rencontre des d.g. et présidents à la Fédération en janvier pour présenter le projet et avoir leur appui.
- ✓ Se faire inviter à une rencontre semblable qui se prépare du côté de l'association des coopératives francophones (FACC)

5. Qui doit en prendre le leadership, c'est-à-dire en être le porteur principal ?

Un comité provisoire qui regroupe des représentants des trois principales organisations (CDR-Acadie, FCPA, Coop Atlantique)

Autres commentaires : Travailler avec un échéancier court terme permettant de s'inscrire aux prévisions budgétaires des caisses de 2010.

5^e Atelier

1. Êtes-vous en accord avec les éléments à la base du modèle proposé ?

Oui, en autant qu'au niveau législatif, cela soit accepté (réf: fonds sous forme d'une coopérative). Si non, un fonds sous l'égide de la CDR-Acadie.

Pour la gestion du fonds, on conçoit bien un réseau de bénévoles ayant recours à des experts financiers opérant dans le réseau des caisses et formés à la gestion de tels programmes. L'idée du 2% des surplus nets s'avère réaliste en autant que cela soit bien expliqué aux membres.

En terme d'investissement, on suggère d'ouvrir la porte aux individus et aux entreprises privés traditionnelles en leur démontrant le potentiel d'une formule coopératives diversifiée dans son application.

2. Que doit-on retenir comme ingrédients essentiels d'un tel fonds, soit à partir des exemples de fonds ou autres modalités relevés dans le rapport du comité?

Le fonds pourrait servir à l'achat de parts sociales dans une coopérative, de la garantie d'emprunt, du capital patient (prêts). Ceci reste à être déterminé.

On suggère un fonds provincial francophone.

Critères d'admissibilités : être formé en coopérative, projet créant ou maintenant des emplois, projets rentables démontrant un potentiel réel de faisabilité

3. Seriez-vous d'accord à ce qu'on procède avec la nomination d'un comité provisoire qui serait chargé, au nom de cette assemblée, de poursuivre le travail amorcé, notamment pour l'organisation d'une assemblée de fondation et le cas échéant, pour l'organisation d'une assemblée constitutive du fonds proposé ?

Oui, pour un comité provisoire.

4. Quelle serait la meilleure approche pour recevoir l'appui tangible des organisations coopératives actuelles, se traduisant par un investissement dans le fonds proposé ?

Aller chercher l'appui des caisses populaires par le biais des chapitres / Profiter des assemblées générales / Aller chercher l'appui des réseaux (Ex : FCPA / Coop Atlantique / Northumberland Co-op)

5. Qui doit en prendre le leadership, c'est-à-dire en être le porteur principal ?

Que l'on crée un comité provisoire qui pourrait être composé d'un représentant de chaque chapitre des caisses (4), un de la FACC et de 3 secteurs non fédérés. La FCPA et Coop Atlantique devrait être mis à contribution. Ce comité serait accompagné par la CDR-Acadie.

Autres commentaires : Échéance suggérée pour sa réalisation : novembre 2009.

SUIVI EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Après avoir entendu le rapport de chaque atelier, l'assemblée a, par vote unanime, adoptée une proposition de mise sur pied d'un comité provisoire pour la création d'un tel fonds, tout en laissant à la discrétion du conseil d'administration de la CDR-Acadie la composition du dit comité.